



La France a confirmé aujourd'hui un deuxième foyer d'influenza aviaire hautement pathogène dans un élevage de reproduction à Winnezele, à quelques kilomètres de la frontière avec la Belgique, tout près des zones à Warhem. La contamination provient probablement d'un contact avec le foyer à Warhem et l'application d'une biosécurité inadéquate.

Autour du foyer, les zones réglementées classiques – une zone de protection de 3 km et une zone de surveillance de 10 km – ont été délimitées. La zone de 10 km est en partie située en WVL, à savoir sur Alveringem et Poperinge. La nouvelle zone chevauche légèrement la zone existante. Dans la partie belge de la zone de surveillance se situent 10 exploitations avicoles enregistrées, mais aucun abattoir ni couvoir.

Les mesures habituelles sont en place dans cette zone:

- Tous les volailles, volailles de hobby et autres oiseaux (pigeons, rapaces, oiseaux d'ornement, etc.) doivent être confinés ou protégés par des filets.
- Tous les déplacements de volailles, de volailles de hobby, d'autres oiseaux et d'œufs à couver sont interdits, sauf pour le transit.
- Des mesures supplémentaires s'appliquent aux exploitations avicoles enregistrées. Je vous réfère au document ci-joint pour plus de détails.

Dès vendredi prochain au plus tôt, des dérogations pour l'enlèvement des volailles d'abattage et l'enlèvement des œufs à couver prendront effet dans la zone. Les conditions à respecter sont les mêmes que dans les zones précédentes.

Cette zone de surveillance sera levée le 5 janvier prochain au plus tôt, après la réalisation du screening final habituel. Nous regardons encore comment ce screening sera organisé en fin d'année.

La contamination de cette ferme de ponte souligne à nouveau la facilité avec laquelle le virus de la grippe aviaire peut être introduit. J'appelle donc une fois de plus à la plus grande prudence et à la prise de toutes les précautions nécessaires lors de toute activité dans et autour des étables.

Je conclus par les aperçus habituels:

- Cette semaine, aucun nouveau cas n'a été détecté chez des oiseaux sauvages.
- En Europe, le nombre de contaminations a fortement augmenté, avec des foyers et des cas dans un certain nombre de pays supplémentaires.

Je vous réfère au tableau ci-dessous et au matériel cartographique disponible sur le site web de l'Instituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (IZSVe), le laboratoire de référence européen pour l'IA: <https://izsvenezie.com/documents/reference-laboratories/avian-influenza/europe-updates/HPAI/2021-1/maps.pdf>.

Toutes les informations seront publiées sur le site Internet consacré à la grippe aviaire :

- <https://www.favv-afsca.be/professionnels/productionanimale/santeanimale/grippeaviaire/>
- <https://www.favv-afsca.be/consommateurs/extra/grippeaviaire/>